



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie solaire

Question écrite n° 64210

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les toits des bâtiments d'élevage et sur les éventuelles interactions entre la production d'électricité et le comportement des animaux. Il souhaiterait connaître les études réalisées à ce sujet par la France et les conclusions afférentes.

Texte de la réponse

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments d'élevage permet de valoriser les surfaces éventuellement conséquentes de tels bâtiments tout en participant aux objectifs de production d'énergie renouvelable auxquels la France a souscrit. Néanmoins, cette installation doit se faire avec précaution. D'une part, c'est le projet agricole qui doit être privilégié. Le bâtiment doit donc avant tout répondre aux nécessités de l'exploitation agricole : dimensions, matériaux de construction, orientation, aération, optimisés pour l'élevage hébergé ou les autres utilisations du bâtiment (stockage de fourrage...). D'autre part, l'atmosphère particulière, souvent riche en ammoniac et en vapeur d'eau, consécutive à la présence de troupeaux doit être prise en compte dans la réalisation technique de l'installation afin de prévenir toute corrosion du matériel photovoltaïque. Dans ce contexte, les risques éventuels qui seraient liés à la production électrique semblent marginaux. En effet, les panneaux photovoltaïques produisent un courant continu d'intensité faible. Si, dans certains cas particuliers, des interactions ont pu être constatées entre des élevages et des lignes à haute tension, les retours d'expérience actuels en France et dans d'autres États membres ne font pas mention de telles interactions. En outre, la mise à la terre, obligatoire s'agissant de charpente métallique ou correspondant à des pratiques recommandées pour les installations métalliques nécessaires à l'élevage, doit pallier tout risque résiduel.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64210

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11012

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1952